

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 7 ET 8 OCTOBRE 2024

Point 5 de l'ordre du jour

**Transmission de la proposition déposée par MM. Joshua Cangiano, Jonas Brunetti et
Maxime Pasquier, au nom des groupes Les Vert·e·s, PS et Le Centre/PVL,
demandant d'étudier la faisabilité de l'automatisation
des décomptes des votes du Conseil général**

Lors de la séance du 27 mai 2024, MM. Joshua Cangiano, Jonas Brunetti et Maxime Pasquier ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 9 septembre 2024, ledit Bureau a examiné la recevabilité et la qualification formelle. Si la recevabilité de l'intervention est reconnue, le Bureau a décidé de requalifier le postulat en proposition étant donné que l'introduction du vote électronique nécessite la modification du règlement du Conseil général qui relève donc de la compétence du Législatif.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par MM. Joshua Cangiano, Jonas Brunetti et Maxime Pasquier, au nom des groupes Les Vert·e·s, PS et Le Centre/PVL, demandant d'étudier la faisabilité de l'automatisation des décomptes des votes du Conseil général.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Yvan Girard

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Proposition demandant d'étudier la faisabilité de l'automatisation des décomptes des votes du Conseil général

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

A mi-parcours de cette législature, les groupes Les Vert·e·s, Socialistes et Le Centre/PVL souhaitons proposer à notre Conseil général un peu d'innovation, via ce postulat dont l'objectif est de demander au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'acquérir un système électronique d'enregistrement de votes, lors de nos séances. En effet, les procès-verbaux actuels de nos séances n'indiquant que le nombre de oui, de non et d'abstention, la traçabilité de nos décisions politiques n'est pas garantie, ce qui est regrettable pour l'ensemble de l'électorat de notre commune.

Ce postulat ne signifie évidemment pas que nous pensons que nous, Conseillères et Conseillers généraux, ne sommes pas responsables et transparents à chaque fois que nous prenons position en votant ici même. Nous pensons en revanche que nous pouvons améliorer la communication de nos décisions en les documentant de façon systématique. Une telle démarche signifie d'assumer la position que nous communiquons, lors des campagnes électorales, ou lors d'un bilan de législature, lorsqu'on avance certains arguments dans une campagne pour soutenir une initiative par exemple, etc. Au final, c'est plus de loyauté et de transparence pour l'électorat. Peut-être plus de proximité aussi, puisque chaque Conseiller et Conseillère pourra répondre individuellement de ce qu'il ou elle a voté, lors de la prochaine campagne.

Reste la faisabilité d'un tel dispositif. Nous ne pouvons pas profiter, comme le Conseil général de la Ville de Fribourg, de la salle du Grand Conseil du canton équipée d'un tel dispositif. Les solutions techniques évoluent cependant très rapidement de nos jours. Ainsi, nous avons espoir qu'une solution sécurisée, déployable pour les séances tenues dans cette grande salle de l'Hôtel de Ville puisse être trouvée pour un coût raisonnable. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons demander à notre Conseil Communal par ce postulat, dont nous espérons que vous soutiendrez la transmission.

Merci de votre attention. »